FILE NAME: Quebec Asbestos Mining Association (QAMA)

DATE: 1957

DOC#: QAMA012

DOCUMENT DESCRIPTION: Report Cover Page - 'Tribunal Diarbitrage,' with Cover Page from Mar 12, 1980

P. H. McCARTHY, JR.
HERBERT S. JOHNSON
JAMES E. MILLER
JOHN J. DAVIS, JR.
BARRY E. HINKLE
RAPHAEL SHANNON

McCARTHY, JOHNSON & MILLER
ATTORNEYS AT LAW
605 MARKET STREET, SUITE 1300
SAN FRANCISCO 94105

TELEPHONE
362-0726
AREA CODE 415

March 12, 1980

Mr. Edward Rubin, Esq.
800 East Main Street
Lansdale, PA 19446

Dear Ed:

Ken Lynch telephoned me about your project with Barry Castleman and his associate in Montreal. It was my understanding that there is a library in Thetford Mines which is supposedly the reposing place for a large amount of information concerning the old asbestos strike and some of the health conditions which prevailed in the area. Perhaps this would be a logical place to look for some good information.

Art. is this true?!

Some time ago, Ken Carlson of Oakland wrote to some government office in Montreal and obtained a copy of the arbitration proceedings which led to the termination of the 1949 strike. Enclosed is the first page of the information, in French, and a translation of that part of the decision pertaining to the dust conditions. Apparently Dr. Cartier and others testified concerning the dust and the associated disease. Perhaps that agency of the provincial or national government would also be a fertile source of inquiry.

Good luck.

Sincerely,

JAMES E. MILLER

jq
Enclosure

MAR 17 1980

TRIBUNAL D'ARBITRAGE

institué pour régler le différend

entre

FLINTKOTE MINES LIMITED

et

LE SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES TRAVAILLEURS DE L'USINE DE FLINTKOTE MINES LIMITED, Inc.,

---

M. le Juge T. Tremblay, président
Me Théo Lespérance, arbitre
Me Raymond Caron, arbitre

Sentence arbitrale

Ce tribunal d'arbitrage a été constitué pour donner suite à une entente passée entre les parties et signée à Thetford-Mines le 24 juin 1949. Par cette entente, les ouvriers décidaient de mettre fin à la grève et de retourner au travail immédiatement. Entre autres conditions, cet accord stipulait que les parties négocieraient immédiatement pour en arriver à une entente sur la rédaction du contrat collectif pour l'année 1949. Si elles ne réussissaient pas à s'accorder dans les dix jours après la signature dudit document les parties s'engageaient à soumettre leurs difficultés à un tribunal d'arbitrage conformément à la loi. Les négociations n'ont pas amené l'accord espéré et le présent tribunal a été constitué d'après les termes de l'entente pour examiner et décider les revendications du Syndicat.

Les arbitres se sont d'abord rencontrés à Montréal dans une séance préliminaire avec les procureurs des parties pour déterminer la procédure et fixer la date de la première séance publique. Cette première séance fut tenue à Thetford-Mines le 2 août 1949. Quatre séances publiques d'une journée chacune eurent lieu à Thetford-Mines et huit séances publiques d'une journée chacune furent tenues à Montréal, la dernière en date du 6 octobre 1949. Les dépositions des témoins et les plaidoiries des avocats couvrent 1436 pages de texte sténographié. Le Syndicat a produit 32 exhibits et les compagnies 86, soit un total de 118 exhibits.